La gouvernance s'exprime à différentes échelles du territoire

La politique de l'eau est prise en charge de façon complémentaire par les différents acteurs du territoire:

- La politique de l'Etat portée par la **MISEB** au travers d'une stratégie validée par le préfet et des réunions du comité permanent où est discutée et partagée par les représentants de l'Etat et de ses établissements publics, la politique territorialisée de l'eau et de la biodiversité.

- 6 **SAGE** couvrent le département de la loire atlantique.
  4 SAGE ont entrepris des procédures de révision, un SAGE est approuvé et 3 sont en cours d'approbation.

- Les opérations bassins versants portées par des **contrats territoriaux** concernent une large partie de la superficie du département. Ces contrats sont proposés par l'Agence de l'Eau comme outils financiers et de programmation dans la mise en oeuvre opérationnelle du SDAGE et visent à restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

- La Région des Pays-de-la-Loire soutient la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. C'est ainsi que la Région a créé le **contrat régional de bassin versant (CRBV)**, outil de promotion de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins qui s'appuie sur les SAGE approuvés.

- 2 **EPTB** (Etablissement Publics Territoriaux de Bassin) à fiscalité propre couvrent le département. La loi grenelle 2 a renforcé le rôle des EPTB dans la mise en oeuvre des SAGE, comme structure porteuses privilégiées pouvant demander à l'agence de l'eau de bénéficier d'une majoration de redevance prélèvement pour la mise en oeuvre et le suivi des action à réaliser sur le périmètre du schéma.

- Une gouvernance complexe avec le développement de la directive cadre stratégie pour le milieu marin **DCSMM** se met progressivement en place sur l'ensemble du littoral Loire -Bretagne.